

PARISOT 78

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

POUR UNE MATERNELLE A PARISOT

Aurons-nous, un jour, une classe maternelle à PARISOT ?

Les efforts inlassables de notre Maire et de l'Association des Parents d'Elèves aboutiront-ils à un résultat ?

L'Administration se laissera-t-elle convaincre que, dans l'intérêt des familles et, avant tout, dans celui des jeunes enfants, les délais excessifs d'étude, de discussion, de mise au point des dossiers, pourraient être raisonnablement abrégés ?

Toutes ces questions, les parents délégués de notre école ainsi que la Municipalité de PARISOT se les posent depuis plusieurs mois, depuis que, le

7 mars 1978, une demande officielle a été adressée par notre Maire à M. le Préfet pour l'ouverture d'une troisième classe à notre école communale.

Il n'est pas inutile de rappeler, pour l'ensemble de nos concitoyens l'histoire des diverses interventions effectuées depuis neuf mois et de rappeler tous les détails du dialogue qui s'est engagé entre notre Maire, qui avance des arguments logiques et incontestables, et une Administration qui se borne à invoquer les textes, les règlements, les restrictions de crédit pour justifier son refus de créer cette troisième classe rendue pourtant indispensable par

Bonne Année

Ces deux mots sont, d'abord et surtout, le résumé des souhaits affectueux ou amicaux que chacun adresse, en fin d'année à ses proches, à ses amis, à ses connaissances.

Mais, un 15 décembre, ils peuvent exprimer la satisfaction qu'on éprouve en dressant le bilan d'une année bien remplie où les motifs de se réjouir l'emportent nettement sur les raisons de se plaindre, de regretter, de protester.

1978 a été une « BONNE ANNEE » pour PARISOT puisque nous avons tous constaté l'aboutissement de plusieurs projets mis en route par la Municipalité.

Dès le début de l'année, notre village a été doté d'une cabine téléphonique publique qui rend d'incontestables services si on en juge par le nombre important d'usagers qui l'utilisent.

Dans les premiers mois, l'eau courante coulait aux robinets des premières maisons branchées au réseau d'adduction qui dessert une grande partie de la commune et sera étendu à l'ensemble des foyers dans le courant de 1979.

L'assainissement a été mis en place en même temps, apportant dans chaque maison de meilleures conditions de confort et d'hygiène ?

Au cours du deuxième semestre, d'importants travaux d'aménagement ont transformé la place du village et les voies adjacentes. Un sol aplani et revêtu de bitume, des bordures de ciment déterminant nettement les bas-côtés, la suppression des rigoles d'écoulement des eaux remplacées par des buses enterrées, la disparition du hangar métallique de l'ancienne distillerie qui masquait le lavoir public de sa masse rouillée et inélegante, tout cela a profondément et agréablement modifié l'aspect de notre place et de ses accès, à la grande satisfaction de la presque totalité de nos concitoyens.

Donc, voilà au plan municipal une « BONNE ANNEE » qui s'achève. Vos élus municipaux, conscients du travail accompli, mettront tout en œuvre pour que celle qui va commencer soit, pour notre commune, aussi riche en réalisations que celle qui se termine dans peu de jours.

Mais pour chacune des familles qui composent la communauté de PARISOT, une « BONNE ANNEE » est faite de satisfactions au plan familial, du maintien d'une bonne santé, de la réussite dans les entreprises de tous ordres, de la certitude de goûter, pendant douze mois, une vie exempte de problèmes, de difficultés, de catastrophes.

Cette « BONNE ANNEE », nous la souhaitons sincèrement et cordialement à tous nos concitoyens sans exception.

BONNE ANNEE 1979.

les effectifs actuels et par les nouvelles inscriptions prévues dans les prochains mois.

Voici ces interventions et démarches :

7 mars 1978 — Lettre du Maire au Préfet et à l'inspecteur d'Académie demandant l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la prochaine rentrée scolaire en raison des effectifs attendus et de la fermeture de l'Ecole de Loupiac.

25 mars. — Le Conseil Municipal unanimement approuve cette demande et charge Monsieur le Maire de poursuivre les démarches pour obtenir satisfaction.

Juin. — Lettre de l'inspecteur d'Académie soulignant l'impossibilité d'accorder l'ouverture de cette classe.

30 Septembre. — Pétition adressée à M. le Préfet et à l'inspecteur d'Académie par TOUTS les parents d'élèves.

5 octobre. — Confirmation du refus par M. l'inspecteur de l'Enseignement Primaire de passage à Parisot.

3 novembre. — Réunion des parents d'élèves qui admettent difficilement les raisons administratives et financières invoquées par l'Administration et décident de protester avec vigueur.

8 novembre. — Une nombreuse délégation d'élus et de parents d'élèves de Parisot conduite par Monsieur le Maire participe à l'importante manifestation d'Albi organisée par les enseignants et les parents d'élèves du TARN.

6 décembre. — Une délégation conduite par M. le Maire et comprenant M. Paul JASSE, président des Parents d'Elèves de PARISOT et le président de l'Association départementale est reçue par M. l'inspecteur d'Académie.

Des promesses ont été avancées. Seront-elles tenues ?

AUTRES TEMPS... AUTRES MEURS

A PROPOS D'UNE CLASSE ENFANTINE EN 1983

Voici un extrait de la délibération du Conseil Municipal de PARISOT datée du 10 Juin 1983 :

« Ledit Conseil a délibéré au sujet « d'une lettre préfectorale du 31 mai « dernier concernant la création d'une école enfantine dans ladite commune. « Ledit Conseil, considérant que la commune est très étendue et peu agglomérée, craint que les enfants de 5 à « 7 ans ne puissent se rendre à cette école et qu'elle ne soit que très peu fréquentée, et, pour ces motifs, il croit « qu'il n'y a pas lieu de créer ».

Sans commentaire lorsqu'on voit ce qui se passe en 1978.

AU CONSEIL MUNICIPAL

11 Juillet 78

LA PLACE DU VILLAGE

Les plans et devis de ce projet ont été établis par la D.D.A. qui évoque à 140.000 Frs le total de la dépense à envisager. Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 70.000 Frs.

ANCIENS COMBATTANTS

Une subvention de 300 Frs est accordée à l'Association des Anciens Combattants de Parisot.

ECOLE PUBLIQUE

Des améliorations seront apportées aux installations actuelles de la classe des petits : modifications dans les w.c. et dans les appareils de chauffage, révision de la fermeture de la porte d'entrée, etc...

DEGATS PROVOQUES PAR LE GEL

Le mode de calcul du montant des indemnités versé aux agriculteurs sinistrés ayant été particulièrement défavorable aux exploitants de notre commune, le Conseil Municipal s'élève contre ce système de calcul et souligne le caractère incohérent et injuste de la répartition de ces indemnités.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le montant des frais mis à la charge de la commune pour les 28 élèves de Parisot fréquentant les établissements scolaires de Rabastens et de Gaillac s'élève à 1671,73 Frs.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme Annick Giroit, femme de service à l'école est titularisée dans ses fonctions à compter du 15 avril 1978.

M. Yvon Valax est promu au 4e échelon de sa catégorie professionnelle à dater du 1er Mai 1978.

CANTINE SCOLAIRE

Le système de paiement des repas au moyen de tickets vendus à l'avance aux familles, sera mis en pratique dès la prochaine rentrée scolaire.

AIDE SOCIALE

Pour l'année en cours et pour les 14 assistés de Parisot, la charge financière supportée par la commune s'élève à 14.864,98 Frs.

12 Septembre

Place publique. Des devis ont été demandés à cinq entreprises de travaux publics. C'est l'entreprise COLAS qui a été retenue car elle consent le plus important rabais et accepte d'effectuer des travaux supplémentaires dans les mêmes conditions jusqu'à concurrence de 140.000 Frs.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER

Au titre du F.S.I.R. 1979, des travaux de réfection seront entrepris sur la voie communale n° 4 allant de la départementale 87 au cimetière.

Le devis estimatif s'élève à 30.000 Frs.

PROJET D'AUTOROUTE

Le Conseil Municipal qui reconnaît l'intérêt économique que peut représen-

ter un tel axe routier, rappelle toutefois les recommandations émises lors de sa séance du 15 décembre 1976.

— nécessité d'un remembrement préalable et équitable tenant compte des traversées des voies routières par les troupeaux,

— choix rationnel du tracé pour éviter les risques d'écroulement ou de reconversion de certaines exploitations.

Le Conseil regrette que le projet d'élargissement sur quatre voies de la RN 88 n'ait pas été retenu.

DON GAUDOU

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. Léon GAUDOU de faire don à la commune de deux pièces de terre situées à « La Combe » et au Village et respectivement cadastrés sous les numéros B 742 et A 285.

CESSION DE BIEN MUNICIPAL

Le chemin annexe n° 9 qui desservait l'ancien hameau des « Tabars » étant abandonné et devenu sans intérêt depuis très longtemps, sera aliéné par acte notarié au profit des trois exploitants riverains.

TRANSFERT DE CREDITS

Comme tous les ans et pour permettre au Receveur Municipal de régulariser le compte de gestion de la commune pour 1977 des sommes sont prélevées sur certains chapitres excédentaires du budget pour être reportés sur certains autres déficitaires.

NOS JOIES

MARIAGES

Aucun acte de décès n'a été enregistré ou transcrit à l'Etat Civil de Parisot au cours du 2e semestre de 1978.

Cette excellente constatation augmente encore le plaisir que nous avons à rappeler que plusieurs familles de notre commune ont fêté des événements heureux depuis la parution de notre dernier bulletin.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A la Société de Chasse

L'Assemblée Générale de la Société de Chasse de PARISOT s'est tenue le 6 août dernier dans la salle municipale.

L'ordre du jour était particulièrement important puisqu'il comportait, non seulement les questions habituelles, mais aussi et surtout l'élection d'un nouveau président.

En effet, M. Yvon VALAX qui, pendant de nombreuses années œuvra à la tête de la Société de Chasse avec la compétence et le dévouement que tout le monde lui reconnaît, ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat en raison de ses occupations professionnelles de plus en plus absorbantes.

Un nouveau bureau était donc élu et c'est notre ami Christian GERAUD qui était désigné pour succéder à Yvon VALAX dans les fonctions de Président de notre active Société de Chasse.

Nous lui adressons nos bien amicales félicitations.

IRRIGATION

La commune de Parisot adhère au Syndicat Intercommunal qui doit entreprendre les études en vue de l'irrigation du secteur Tarn-Agout. Ce syndicat comprendra également les communes de Couffrouleux, Giroussens, Loupiac, St-Lieux-les-Lavours, St Sulpice-la-Pointe et Azas (31).

MM. Aimé Escudé et Fernand Peduron sont élus comme délégués auprès de ce Syndicat.

FEMME DE SERVICE AUXILIAIRE

A L'ECOLE

Mme Simone Bru est désignée pour suppléer, Mme Giroit femme de service titulaire pendant les congés de cette dernière. Elle sera également la suppléante éventuelle de Mme CONDAT à la cantine scolaire.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Une modification est intervenue dans le sens de l'itinéraire du ramassage des élèves fréquentant les établissements scolaires de Rabastens. Il en résulte des risques d'accidents à « La Pierre Plante » sur la D 87 où l'arrêt se situe désormais face à l'abribus, de l'autre côté de la route, les élèves étant obligés de traverser, à l'aller comme au retour cette voie très fréquentée.

Le Conseil Municipal demande le retour pur et simple à l'ancien sens de ramassage.

Le 5 août, Mlle Geneviève BAYLE s'unissait à la Mairie puis à l'Eglise de Parisot, à M. Paul FABRE de Couffrouleux.

Le 14 septembre, avait lieu à Parisot, le mariage de M. Pierre CHAPPUIS avec une sympathique albigéoise Mauricette DECAMPS.

Le 4 novembre, à Fleurance (Gers) notre jeune ami Jean-François MOURGUES, des Parets épousait une charmante gersoise, Mlle Elisabeth BOYER.

Enfin, le 18 novembre dernier, était célébré à MEZENS le mariage de notre jeune compatriote Philippe LARROQUE avec Mlle Marie-Thérèse BERTIN.

Nous adressons nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux époux en renouvelant à leurs familles nos sentiments de vive sympathie.

NAISSANCES

Un garçon prénommé David est venu, le 5 juin dernier égayer le foyer de Gilbert et Claudie Magne aux Calmettes. C'est une fille, Céline, qui est née le 19 juillet chez nos amis Paul et Paulette Jasse à Ste Sigoliène, combiant de joie, non seulement les heureux parents et grands-parents mais aussi Muriel et Ghislaine ses deux petites sœurs.

Nous souhaitons à ces nouveaux nés une longue vie faite de jours heureux et nous renouvelons aux parents nos félicitations et nos sentiments de vive sympathie.

Dans son numéro du 7 août 1978, le grand hebdomadaire « L'EXPRESS » a publié sous le titre « Déjà la Rentrée... » l'article suivant :

« Si tous les enfants de France « faisaient comme ceux de PARISOT, village du Tarn, il y aurait « moins de cories dans les familles. Les instituteurs de Parisot, « soutenus par des dentistes, ont « eut l'idée d'équiper chaque enfant de la cantine d'une brosse « à dents, d'un tube de dentifrice « et d'un gobelet marqué à son nom. Tout le matériel, employé « quotidiennement après le repas « de midi, a été fourni gracieusement par les laboratoires d'hygiène dentaire. Suggestion : avec « l'aide des associations de parents d'élèves, toutes les cantines des écoles ne pourraient-elles instaurer ce système ? »

Précisons que la Télévision Régionale avait enregistré en juin dernier un reportage sur cette intéressante initiative due à nos instituteurs M. et Mme CARIVEN. Au cours de ce reportage qui fut diffusé à la rentrée, notre Maire, M.

Un Grave Incendie

Le très violent orage qui s'est abattu sur PARISOT le 4 septembre dernier dans la soirée provoqua un véritable désastre chez nos amis Francis et Annick GIROT dont la maison fut presque totalement détruite par un incendie qui se déclara vers 3 heures du matin.

Le feu prit naissance à la suite d'un court circuit et, après avoir couvé pendant plusieurs heures, s'embrasa rapidement au milieu de la nuit, réveillant heureusement M. et Mme GIROT qui purent ainsi se sauver avec leurs deux enfants et M. GIROT père.

Malgré les premiers secours apportés par les proches voisins et les moyens mis en œuvre par les pompiers de Lisle-sur-Tarn et de Gaillac venus rapidement sur les lieux, peu de choses purent être sauvées du matériel domestique et du mobilier et c'est une famille démunie de tout qui vit la journée du 5 septembre se lever sur les ruines de son foyer.

Mais l'esprit de solidarité n'est pas un vain mot dans notre commune dont les habitants vinrent, à l'appel de la Municipalité, apporter leur appui à M. et Mme GIROT par des dons généreux dont le total s'éleva à 4.400 frs.

Profondément touchés par la rapidité et l'amplitude d'un tel témoignage de sympathie, M. et Mme GIROT qui ont déjà adressé leurs chaleureux remerciements à tous leurs concitoyens, nous ont demandé de les renouveler par la voie de ce bulletin.

Nous le faisons très volontiers en disant à notre tour « Merci » à tous ceux, très nombreux qui ont répondu à notre appel, prouvant ainsi qu'à PARISOT, nous savons nous entraider et nous serrer les coudes face à l'adversité.

ESCUDE avait souligné tout l'intérêt de l'exemple que notre commune propose à tous les écoliers de France.

De son côté, la « Dépêche du Midi », dans son numéro magazine du dimanche 18 juin dernier, consacrait également un intéressant article à notre école.

Le système de tickets-repas mis en service au début de l'année scolaire semble avoir été favorablement adopté par la plupart des familles de nos écoliers qui ont parfaitement compris que ce mode de paiement des repas assurait une comptabilité plus régulière.

Il ne faut pas oublier en effet que la gestion de ce service municipal est, comme toutes les autres opérations financières de la commune, étroitement et régulièrement contrôlée par le Receveur-Municipal qui vérifie soigneusement la vente des tickets-repas et la régularité des sommes correspondantes.

C'est pourquoi il importe que l'achat de ces tickets et leur remise, en fin de mois, au Secrétariat de la Mairie, se fectuent avec le moins de retard possible.

A LA CANTINE SCOLAIRE

Si les familles, dans leur grande majorité régularisent rapidement leur situation dès réception du relevé mensuel des repas pris par leurs enfants, quelques unes, peu nombreuses heureusement, laissent parfois passer plusieurs semaines avant de remettre les tickets qui leur ont été demandés. Nous espérons que ces familles voudront faire un léger effort chaque mois pour passer à la mairie quelques jours après réception du relevé des repas la concernant. Grâce à leur bonne volonté la gestion de la cantine scolaire sera simplifiée et c'est avec l'espoir que notre appel sera entendu que nous remercions l'ensemble des parents d'élèves usagers de la cantine : les uns pour la rapidité qu'ils apportent à remettre les tickets-repas, les autres pour la résolution qu'ils vont prendre d'imprimer les premiers.

Nos écoliers écrivent . . .

LA FETE DE FIN D'ANNEE

Samedi soir 17 juin, vers sept heures, M. VALAX va chercher tous les élèves de PARISOT et les jeunes milles des « Toulousaines » et du « French-Cancan ». Mme CARIVEN et de nombreuses mams ont cousu beaucoup de costumes. On a mis trois semaines pour faire les décors.

M. GELIS présentait les pièces : « Le Village sans route », « la gymnastique », « le renard », « la danse des rubans », etc...

Ce soir là il pleuvait. On a attendu deux heures avant de commencer la fête. Il y avait deux cents personnes dans la salle. M. le Maire était présent, ainsi que M. CAYRE, secrétaire de l'inspecteur Primaire.

Nous entendions beaucoup d'applaudissements et des rires. Nous étions

BIENVENUE !

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre commune plusieurs familles qui ont récemment choisi d'y résider :

- La famille de M. BOYER André, à La Grange ;
- celle de M. JEAN Michel, à La Crouzette ;
- celle de M. LEGRAND Christian, à La Prodelle. Sa jeune épouse est conseillère municipale à Louplac ;
- enfin, celle de M. RAYMOND, à la maison de M. GONTIER, au Village.

— la famille RAYNAUD Henri, a réintégré La Malsoumenque à Parisot.

Au nom de tous les habitants de PARISOT nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux compatriotes.

heureux de faire plaisir à nos parents et à tous les spectateurs.

Les élèves du Cours Élémentaire 2

LE VOYAGE AU VIADUC DU VIAUR

Le Dimanche 25 Juin, deux cars sont venus nous chercher pour aller au Viaduc du Viaur. Nous sommes partis le matin de bonne heure parce qu'on devait visiter le château TOULOUSE-LAUTREC. Nous sommes arrivés au château. Les voyageurs sont descendus et se sont dirigés vers un parc qui s'étendait devant le château. Là, une dame nous a dit quand s'était construit le château et à quoi il servait au moyen-âge.

Après, par groupes, elle nous a fait visiter l'intérieur du château où nous avons vu beaucoup d'objets anciens : des costumes, de la tapisserie en tissus, une chaise à porteurs transformée en vitrine...

Quand on a eu fini de visiter, nous sommes repartis pour aller manger à côté du viaduc. Là, des hommes ont fait un feu pour cuire le mouton. Pendant ce temps des femmes préparaient la salade. Et les voyageurs se sont installés sous les arbres dans l'herbe pour manger.

Pendant le repas, la pluie tombait, nous avons été obligés de nous abriter avec des montecaux. Après le repas, presqu'un feu pour cuire le mouton. Pendant ce temps des femmes préparaient la salade. Et les voyageurs se sont installés sous les arbres dans l'herbe pour manger.

Là, ils ont bu et ils ont écouté de la musique jouée par un vieil homme. Certains sont allés traverser le Viaduc du Viaur à pied. Puis, vers cinq heures, nous sommes repartis sur le chemin de PARISOT.

Les élèves du Cours Moyen

LE PARISOT D'AUTREFOIS

Notre dernier bulletin évoquait la construction de l'école Publique et la réclamation de l'entrepreneur qui prétendait qu'un solde lui restait dû.

En réalité c'est sur un total de 310 Fr que portait ce litige, litige ainsi réglé en 1880 :

« Le 11 avril 1880, le Conseil Municipal a délibéré au sujet d'une réclamation formulée par le sieur PELLISSOU entrepreneur de l'école de Parisot prétendant qu'une erreur de 310 Fr a été commise à son préjudice lors du règlement des comptes définitifs le 5 Janvier 1878.

« Ledit conseil après avoir révisé tous les documents produits à cette époque, a reconnu que les certificats de paiement délivrés par M. RIVES architecte, portent à cette date 8101,42 « Fr. reçus par ledit entrepreneur tandis que les mandats payés par notre reeveur municipal ne s'élevaient à la même date qu'à 7800,00 Fr. Cette différence de 301,42 Fr. qui fait l'erreur, doit provenir de ce que les certificats délivrés par l'Architecte n'ont pas été intégralement payés, faute de fonds alloués ».

D'après cela, nous pouvons dire que l'école telle que nous l'avons connue avec le logement de l'instituteur, la salle de classe et la salle au-dessus qui fut la Mairie, a été construite en 1877, le règlement définitif du 5 Janvier 1878 en faisant foi.

La construction du préau n'est réalisée que 12 ans plus tard sur un rapport de l'inspecteur d'Académie adressé au Préfet lui signalant « l'absence d'un préau couvert, d'où nécessité d'en construire un afin de ne plus obliger les enfants à rester dans la salle de classe pendant la mauvaise saison ».

Ce rapport proposait également la création d'une Caisse des Ecoles. Le conseil Municipal est d'accord pour la construction du préau, mais refuse la création de la Caisse des Ecoles.

Le 17 août 1890 le Conseil délibère sur le devis fourni par M. CASTAGNE Alexis, maçon à PARISOT qui s'élève à 408,48 Fr. Les ressources de la commune ne lui permettant pas le financement de cette réalisation, le Conseil lui affecte 100 Fr. et demande un « secours » de 308,48 Fr. au Conseil Général qui l'accorde exceptionnellement en totalité. (Noter que les demandes de secours — que nous appelons aujourd'hui « subventions » — étaient alors très fréquentes pour de multiples réparations ou de menus achats. Ces secours étaient soit refusés, soit accordés avec parcimonie).

Le préau, terminé le 1er novembre 1890, avant l'hiver, servira par la suite à de multiples usages.

Le 10 août 1902, le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet allait laïciser l'école communale des filles et « qu'attendu que l'immeuble dans lequel se trouve l'école n'appartient pas à la commune, celle-ci est mise en demeure de se procurer un immeuble pour l'installation de la nouvelle école et le

logement de l'institutrice et cela pour la prochaine rentrée scolaire ».

Mais toutes les recherches et démarches sont vaines, y compris la possibilité de louer une partie de la maison de M. CHABBAL Mameri, ce qui aurait nécessité une grosse réparation de 650 Fr. environ et un loyer très élevé de 200 Fr. par an.

Le Maire propose alors à titre provisoire d'installer l'école des filles dans le préau de l'école des garçons, le devis d'aménagement dressé par POUVADE, charpentier, s'élevant à 110,50 Frs. Cette proposition, mise aux voix, est d'abord rejetée par 7 voix contre 5, mais elle sera par la suite adoptée, une délibération du 28 septembre acceptant le bail à loyer pour le logement de l'institutrice conclu avec Mme Leonie SOULIER, épouse Gontier.

C'est sur le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 1902 que nous avons retrouvé cette étonnante décision qui prouve que les problèmes d'effacités ne sont pas nouveaux puisque déjà en 1902 « la salle de classe actuelle d'une superficie de 28 m2 est trop petite pour les 25 élèves qui la fréquentent... et ce nombre augmentera certainement en hiver ».

Mais l'installation des élèves dans un préau n'est qu'un pis aller provisoire et la commune est donc amenée à faire dresser par M. DEMUR, architecte départemental, un projet de construction pour une école de filles sur la place publique de Parisot (c'est l'actuelle école des grands et la Mairie).

Ce bâtiment comprend cinq pièces pour le logement de l'institutrice et une vaste salle de classe avec préau, le tout

disposé pour être soin et bien aéré. D'après le devis, la dépense s'élèvera à 13262,69 Frs. Le financement sera assuré par une subvention de l'Etat fixée à 41 %, et par un emprunt au Crédit Foncier amortissable en 30 années au taux de 5,64 % (c'est le premier emprunt consenti à la commune par une banque). Le règlement définitif du 12 juin 1905 s'élève à 15656,94 Frs, soit un dépassement de 2394,25 Frs qui seront réglés par tranches en plusieurs années à M. CASTAGNE Alexis, entrepreneur à Parisot.

Mais pendant deux années scolaires, une trentaine d'écolières ont eu pour salle de classe dans l'ancien préau un local non climatisé de 28 m2 avec une seule fenêtre qui est encore existante.

C'est en Août 1909 que le Conseil décide la réfection du préau et envisage la construction au premier étage, de deux logements pour l'instituteur.

Comme, pour y accéder, il faut traverser la salle de la Mairie, le Maire propose au Conseil qui l'accepte, la construction d'un escalier extérieur en ciment en même temps que la réfection du mur du jardin démolli par une trombe d'eau le 22 mai.

Ces travaux, ainsi que le changement du parquet de l'école des garçons sont exécutés en 1911 et 1912. L'agrandissement des fenêtres interviendra bien plus tard.

Voilà l'historique de notre école telle que nous l'avons connue avant les importants travaux de transformation et d'agrandissement de 1977 qui, par pure coïncidence sont intervenus 100 ans après sa construction.

PARISOT D'AUJOURD'HUI

A L'ECOLE PUBLIQUE

Les élections au Comité des Parents d'Elèves qui ont eu lieu le samedi 18 novembre ont démontré tout l'intérêt que les familles de nos écoliers portent à tout ce qui touche l'école, puisque sur 34 inscrits on enregistra 26 votants, soit une participation supérieure à 76 %.

Sur 26 votants, la liste présentée par la Fédération Cornec obtint 24 voix. Il y eut 2 bulletins blancs ou nuls.

Sont donc élus au Comité des Parents d'Elèves :

— Titulaires : MM. JASSE Paul ; VI-GROUX André.

— Suppléants : MM. MIOUËL Denys ; PELLISSOU Jean-Louis.

Nous les félicitons bien cordialement.

LA FETE DE NOEL

La traditionnelle fête de Noël de notre école publique aura lieu cette année le Mardi 19 Décembre à 14 h.

Comme tous les ans elle sera placée sous la double présidence de M. ESCUDIE notre Maire et du Père NOEL qui

procédera lui-même à la distribution des jouets à nos jeunes élèves.

En première partie, un charmant spectacle de chants, saynètes, danses, sera offert par les enfants à leurs parents et à tous les amis de l'école qui sont très cordialement invités à cette fête de fin d'année, le mardi 19 décembre à 14 heures.

LES LOTOS

A la suite d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie en présence des responsables des diverses associations de la Commune, le calendrier des lotos a été ainsi établi :

- 16 décembre 1978, Coopérative Scolaire ;
- 6 janvier 1979, Association des Parents d'Elèves ;
- 13 janvier 1979, Club des Amis du 3e Age ;
- 20 janvier 1979, Association Familiale ;
- 27 janvier 1979, Société de Chasse.

Il a été décidé d'un commun accord le maintien à 5,00 Frs du prix du carton.